

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 20 août 2024, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 716-2024 intitulé « **Règlement déterminant ce qui peut être permis dans l'emprise des rues par les services municipaux et propriétaires riverains** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [saintecroix.ca](http://saintecroix.ca), le 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier